

Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (S.N.M.P.M.I.)

Siège social, secrétariat :
65-67 rue d'Amsterdam
75008 Paris
Tél : 01.40.23.04.10
Fax : 01.40.23.03.12
c.c.p. Paris 6214-83 F
www.snmpmi.org
contact@snmpmi.org

Paris, le 19 septembre 2007

Le SNPMI demande le retrait de l'amendement instituant un test de filiation génétique pour le regroupement familial

Le syndicat national des médecins de PMI s'élève vigoureusement contre l'amendement proposé par Thierry Mariani, député UMP, qui préconise d'imposer, pour prouver leur parenté, des tests ADN aux demandeurs de regroupement familial.

En réduisant la filiation et la notion de famille à la seule dimension génétique, cet amendement nie tous les liens qui unissent parents et enfants "non biologiques" dans une société qui en a pourtant acté la reconnaissance. En imposant cette mesure humiliante, injuste et discriminatoire aux migrants, il trahirait l'esprit même de la République et entraverait, dans notre pays signataire de la Convention internationale des droits de enfants, le droit à vivre en famille qui n'est pas réservé aux seuls enfants biologiques.

Le SNMPMI demande solennellement le retrait de l'amendement instituant un test de filiation génétique pour le regroupement familial.